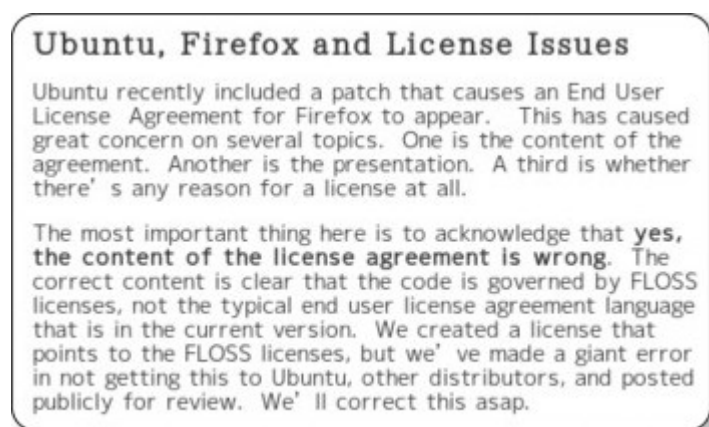


# Mozilla travaille à corriger le bug Firefox dans Ubuntu

Qualifié par certains de *tempête dans un verre d'eau*, le bug 269656 d'Ubuntu concernant l'apparition d'un CLUF à valider au premier démarrage de Firefox a suscité de nombreux commentaires.

La traduction<sup>[1]</sup> de ce billet issu du blog de la Présidente de la Mozilla Foundation Mitchell Baker montre que Mozilla est conscient du problème et travaille à le corriger.

Il témoigne également au passage du fait que Mozilla sait être réactif et à l'écoute.



## Ubuntu, Firefox et les problèmes de licence

### Ubuntu, Firefox and License Issues

*Mitchell Baker - 15 Septembre*

Ubuntu a récemment développé un correctif qui fait apparaître un Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF) dans Firefox. Cela a soulevé quelques interrogations. La première touche le contenu du contrat, une autre concerne la présentation et la troisième questionne l'utilité d'une telle licence.

Nous devons reconnaître au préalable que **oui, les termes du contrat de licence ne sont pas corrects**. On devrait y lire que le code est régi par les licences des logiciels libres, on ne devrait pas y trouver le jargon habituel des

CLUFs comme c'est le cas dans la version actuelle. Nous avons mis au point une licence qui renvoie aux licences des logiciels libres, mais en ne la communiquant pas à Ubuntu et aux autres distributeurs et en ne la rendant pas publique nous avons fait une énorme erreur. Une erreur que nous corrigerons dès que possible.

Ensuite, la présentation de la licence pose problème aux gens. Je pense qu'avec le bon contenu cette présentation n'est si mauvaise en soi. Elle doit rappeler que le logiciel est basé sur les licences de logiciels libres auxquels nous sommes très attachés. Mais quand bien même, la présentation peut continuer à poser problème. Soyez sûr que nous travaillons sur ce point. Nous le ferons de manière transparente. Vous retrouverez rapidement des messages à ce propos.

Et il reste la troisième question, celle des services. La licence de logiciel libre couvre-t-elle aussi les services auxquels vous avez accès ? Nous pensons que ce n'est pas toujours le cas et la licence l'établira clairement. Le code est soumis aux licences de logiciels libres et nous aurions dû l'affirmer plus distinctement.

Ce qui nous amène à une autre question : est-il pertinent de montrer aux gens les termes relatifs aux logiciels et aux services à leur disposition ? Quelques commentaires remettent en question l'utilité de ces termes. Là encore, si le contenu de notre licence avait été pertinent le problème ne se poserait peut-être pas car on devrait y trouver référence aux licences de logiciels libres. Nous (c'est-à-dire Mozilla) nous sommes tirés une balle dans le pied avec le contenu obsolète et incorrect (de la licence). J'espère donc que nous pourrions débattre sur ce sujet, mais je crois que nous devons en priorité régler les autres problèmes.

Nous prenons ce problème à cœur et travaillons d'arrache-pied pour le corriger.

## Notes

[1] Traduction non officielle d'Olivier (Framalang).